



# La lettre d'infos

Vendredi 30 Juillet 2021



# PASS SANITAIRE

REQUIS DANS TOUT CLUB OU  
STRUCTURE HABILITÉE F.F.F

Mode  
d'emploi

## POUR ANTICIPER !

Vaccination 1<sup>er</sup> dose

+21 JOURS

Vaccination 2<sup>ème</sup> dose

+7 JOURS

PASS SANITAIRE VALIDE

### À PARTIR DU 21 JUILLET

Tout joueur, spectateur, arbitre, accompagnateur de plus de 18 ans doit produire le pass sanitaire dans tous les espaces intérieurs ou extérieurs du club

Dès que la capacité d'accueil est supérieure à 50 personnes

### À PARTIR DE DÉBUT AOÛT (dès la promulgation de la loi sanitaire)

Quelle que soit la capacité d'accueil du club

### À PARTIR DE LA RENTRÉE

POUR TOUS LES PUBLICS  
DE 18 ANS ET PLUS,  
SANS EXCEPTION

### À COMPTER DU 30 SEPTEMBRE

Le pass sanitaire est requis dans tous les établissements

POUR TOUS LES PUBLICS  
DE 12 ANS ET PLUS,  
SANS EXCEPTION

*Ces mesures ne s'appliquent ni aux salariés, ni aux personnes indispensables au bon fonctionnement du club au quotidien, en particulier les bénévoles, ni aux mineurs*

Pour un pass sanitaire valide, vous devez présenter l'une des 3 preuves suivantes

un test négatif RT-PCR  
ou antigénique  
de moins de 48h

OU

un certification de vaccination  
avec un schéma vaccinal complet :  
2 doses + 7 jours

OU

un certification de rétablissement  
du Covid-19 : test RT-PCR  
ou antigénique positif datant  
d'au moins 11 jours et de moins  
de 6 mois



#Tous  
AntiCovid

Merci à toutes et tous pour votre coopération avec la direction du club,  
c'est en équipe que nous préserverons la continuité de la pratique et vaincre le virus

Plus d'informations sur [oise.fff.fr](http://oise.fff.fr)



## LE PASS SPORT

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Si vous n'avez pas encore eu toutes les informations, la délégation de tiers payeur a été donnée au CDOS, en attendant voici **des éléments d'information concernant l'application du dispositif Pass'Sport, communiqués par le CNOSF et que vous pouvez transmettre à vos clubs.**

**Le Pass'Sport** est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription (adhésion = cotisation + licence) dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

**Le Pass'Sport** s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient de :

- L'allocation de rentrée scolaire ;
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- L'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Les familles éligibles au **Pass'Sport** recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Attention: une seule notification par famille, quel que soit le nombre d'enfants : la famille devra dupliquer le document autant de fois que nécessaire, ou le club pourra en faire une copie.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion.

Attention: une seule aide - non fragmentable - par enfant ; il faudra s'assurer que la famille n'a pas fait la même démarche dans un autre club

### **Comment se porter volontaire pour accueillir le Pass'Sport ?**

Tout club affilié à une fédération sportive agréée est considéré comme étant volontaire de fait au dispositif.

### **Comment se faire rembourser le Pass'Sport ?**

L'association demandera le remboursement du Pass'Sport via le Compte Asso.

Elle gardera les pièces justificatives nécessaires (notification, information sur l'identité) pour un éventuel contrôle a posteriori.

Elle sera remboursée entre novembre et décembre 2021 (ou avant si cela est possible).

**Certains clubs sont déjà inscrits à Compte Asso. Il faut juste se connecter et aller dans la rubrique « Identité / Autres caractéristiques », en renseignant les champs suivants :**

- cliquer sur Structure volontaire au Pass'Sport.

- saisir les activités proposées (menu déroulant ou saisir des premières lettres).  
Cela peut se visualiser à la dernière page du document joint.

**Pour les autres, il faut créer un compte en ligne** sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>.

Vous trouverez en pièce jointe la démarche simplifiée.

Il faudra se munir du numéro RNA, numéro que l'on trouve sur le récépissé de déclaration en préfecture : W59...

Si l'association n'a pas ce numéro, elle pourra le retrouver sur : [www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34726](http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34726)

### **Qui rembourse le Pass'Sport ?**

Le tiers payeur est le CDOS du Nord pour toutes les associations sportives nordistes affiliées.

Les versements seront effectués en s'appuyant sur un tableau transmis par la DRAJES.

Vous trouverez ci-dessous la procédure détaillée

[https://oise.fff.fr/wp-content/uploads/sites/84/2021/07/passsport\\_jecreemoncompteasso.pdf](https://oise.fff.fr/wp-content/uploads/sites/84/2021/07/passsport_jecreemoncompteasso.pdf)

## NOS PEINES

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de Mme POQUERUSSE, mère de notre collègue et ami Eric POQUERUSSE.

Le DOF présente ses plus sincères condoléances à la famille.



# FERMETURE DU D.O.F.



Pour des raisons de congés payés le secrétariat du D.O.F. sera fermé du 9 au 21 Août 2021. Nous restons toutefois joignables par mail à l'adresse [secretariat@oise.fff.fr](mailto:secretariat@oise.fff.fr) ou téléphoniquement au 03.44.73.91.91

**NOUVEAUX  
HORAIRES!**



DU LUNDI AU VENDREDI  
A COMPTER DU **30 AOUT 2021**

**8h00 - 12h30**

**13h30 - 17h45**

Dans une démarche permanente d'amélioration de notre qualité de service, nous vous informons qu'à compter du 30 août 2021, le District Oise de Football sera ouvert du lundi au vendredi de 8H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H45.

# PROCÈS - VERBAUX



## COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 21 juillet à Cauffry

**Présents :** Joelle LEMY, Nathalie DEPAUW, Xavier BACON, Jean Luc BOURLAND, Jérôme MALHERBE, Pierre BIENVENU

**Excusé :** Luc VAN HYFTE

**Assistent à la réunion :** Claude COQUEMA (Président du DOF) et Joëlle DOMETZ-RIGAUT (Représentante commission des Coupes Séniors du DOF)

### **Agenda :**

- Validation Calendrier Général
- Tirage au sort du T1 de la Coupe de France
- Validation des groupes de D1 à D4
- Constitution des groupes de D5 pour la première phase mode championnat du Challenge Marcel Patoux

Rappel : Merci de lire les communications officielles sur le site du Ministère des Sports quant aux conditions de reprise des sports en extérieur.

La commission souhaite la Bienvenue à Jérôme Malherbe en tant que nouveau membre de la commission des compétitions séniors :

1. **Validation Calendrier Général du DOF** : Suite à la publication du calendrier général de la Ligue de Football des Hauts de France, le calendrier général du DOF s'aligne pour les équipes séniors sur celui de la Ligue. Il est important de gérer les deux calendriers conjointement pour s'assurer de l'alternance des terrains entre les équipes d'un même club jouant en Ligue et en District.
- 2.
3. **Tirage au sort du 1° tour de la Coupe de France** : La Ligue des Hauts de France a 1024 clubs engagés pour la Coupe de France 2021-2022 dont 129 clubs représentant le District Oise de Football. Dans ces 129 clubs, trois clubs de l'Oise sont engagés en Championnat de France et ne seront pas concernés par les premiers tours de la Coupe de France (N3 entrant au T3). Les trois clubs sont : FC Chambly, AS Beauvais, US Chantilly.

Au regard des places disponibles au 7° tour de la Coupe de France (20 clubs) pour la Ligue des Hauts de France, une pyramide des clubs concernés pour le T1 et le T2 de la Coupe de France 2021-2022 a été établie et 104 clubs de l'Oise seront concernés par le T1 de la Coupe de France

qui se déroulera le dimanche 29 août prochain. 22 Clubs seront exemptés de ce premier tour, à savoir tous les clubs de R1, et de R2, ainsi que la quasi-totalité des clubs de R3. Un seul club de R3 participera à ce premier tour et, suite au tirage au sort effectué par le Président du District Oise, il s'agit du club de l'US Méru. 52 matchs sont ensuite tirés au sort par Claude Coquema et Jérôme Malherbe (voir le tirage complet sur le site du DOF et en ligne sur le site de la Ligue des Hauts de France). Un seul arbitre officiel par rencontre à la charge du club recevant. Les équipes de R1 et de R2 et le reste des équipes de R3 rentreront toutes au T2 de la Coupe de France prévue le 5 septembre.

4. **Validation des groupes seniors de D1 à D4** : Suite aux décisions du COMEX de la FFF, du Comité de Direction du DOF, de la présentation effectuée aux clubs lors de l'assemblée générale du DOF et de leurs votes favorables, la constitution des groupes de D1 à D4 ne change pas sous réserve d'engagement des équipes. Par décision du Comité de Direction du DOF, les éventuelles places vacantes ne seront pas complétées et les groupes resteront à 9. Aucune modification pour les groupes de D1 et D2. Par contre, il est noté deux changements au niveau des groupes de D3 pour la saison à venir ; le FC Amblainville ne s'est pas engagé et le club de JS Bulles a souhaité repartir au niveau de sa réserve en D4. Cela a comme incidence que les groupes B et C de D3 seront constitués de 9 équipes. En D4, il est à noter les points suivants pour la saison 2021-2022 :
- Beauvais USAP n'engage pas d'équipe C,
  - AS Ravenel a demandé à être inactif,
  - JS Bulles B remplacé par son équipe A en D4,
  - Constitution d'une entente seniors entre le RC Campremy et l'AS Noyers St Martin B. Il est à préciser qu'exceptionnellement en raison des décisions du COMEX de la FFF que la création de cette entente sera maintenue en D4 afin de respecter la pyramide du championnat et d'éviter d'avoir un groupe de D4 avec 8 équipes. **Mais, pour rappel, toute création d'entente seniors est systématiquement engagée au plus bas niveau des championnats, c'est-à-dire D5 pour le DOF.**
  - FC Crisolles a demandé à être inactif,
  - Le FC Chiry Ourscamp qui s'est mis en forfait général avant l'arrêt officiel des compétitions et la décision de la FFF de déclarer la saison blanche en 2020-2021 est rétrogradé en D5,
  - AS Orry La Chapelle n'engage pas d'équipe B,

Ces modifications des engagements en D4 sur la saison 2021-2022 ont nécessité une adaptation minimale au niveau des groupes de manière à ne pas avoir le groupe E constitué de seulement 8 équipes. Une équipe d'un groupe à 10 a rejoint le groupe E afin d'avoir 9 équipes dans ce groupe. 104 équipes engagées pour cette phase de brassage du Challenge Marcel Patoux (96 équipes sur la saison 2020-2021). Il est constitué 18 groupes de brassage Patoux (14 groupes à 6 + 4 groupes à 5 équipes). La commission décide de mélanger en partie les groupes établis lors de la phase 1 en 2020-2021. D'une part, des équipes ne se sont pas réengagées d'une part, d'autre part, de nouvelles équipes ou nouveaux clubs ont été créés. Nous souhaitons la bienvenue à l'US Pont L'Eveque club nouvellement affilié.

A l'issue de cette phase de championnat du Challenge Marcel Patoux, des groupes géographiques au maximum de 10 équipes seront constitués afin d'organiser un championnat D5 en match aller/retour. Lecture de quelques souhaits de clubs concernant des demandes de modifications de groupes. Mais, la commission confirme sa volonté de maintenir les groupes tels que ceux établis lors de la saison 2020-2021, sauf exception pour éviter des groupes constitués de 8 équipes.

#### Prochaine Réunion sur Convocation

Le Président.  
P. Bienvenu

La Secrétaire de séance  
N. Depauw



# COMMISSION DES PRATIQUES DIVERSIFIÉES

## Section St Lucien et Vétérans

### Réunion du 27 Juillet 2021

---

**Présents :** Georges André - Alain Détave - Christian Gaudet - Roland Deléglise - Michel Travaglini

En présence de notre Président Claude COQUEMA.

La commission Foot diversifiée s'est réunie ce jour pour établir les niveaux et les poules géographiques des différents championnats vétérans – loisirs pour notre prochaine saison de foot loisir.

#### **Championnats vétérans et Saint Lucien**

La commission a proposé pour la saison 2021-2022 de suivre strictement les souhaits des clubs à savoir :

- Niveau 1 → 23 équipes. (soit 2 groupes)
- Niveau 2 → 51 équipes. (soit 5 groupes)
- Niveau 3 → 41 équipes. (soit 4 groupes)
- Vétérans à 7 +45 ans → 11 équipes (1<sup>ère</sup> phase 2 groupes).

Le calendrier est établi par notre commission et proposé à la commission des compétitions (prévoir le 12-09-21 en championnat et le 03-10 en coupe).

Il est possible de porter seize joueurs sur les feuilles de match (toutes compétitions vétérans).

Les rencontres vétérans loisirs peuvent se jouer du Vendredi au Lundi soir (avec accord écrit des deux clubs).

#### **Les coupes de l'Oise Vétérans Loisirs.**

#### **NIVEAUX 1 ET 2 :**

Le 1<sup>er</sup> tour (1/32<sup>ème</sup>) est prévu le 03-10-2021 → (62 équipes) 1/16<sup>ème</sup> et consolante le 14-11-2021.

#### **NIVEAU 3 :**

Un tour préliminaire est prévu le 03/10/2021 pour le niveau 3 (36 équipes) – 1/16<sup>ème</sup> le 14-11-2021.

La commission a conservé là aussi le règlement précédent.

Toutefois les clubs pourront engager leurs équipes B et C en niveau 3.

Bonne saison à tous.

Prochaine réunion sur convocation

**Le secrétaire : Christian Gaudet**

